



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DYNASTY CORPORATE BONDS 0-2.5, un Compartiment de DYNASTY SICAV (Action B CHF) – LU2133138946

Ce Compartiment est géré par la société de gestion Dynasty AM S.A.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de l'action B CHF du Compartiment « Dynasty Corporate Bonds 0-2.5 » (le « Compartiment ») est d'offrir des performances positives à moyen terme via la sélection d'un portefeuille de classes d'actifs à revenu fixe, d'instruments financiers à revenu fixe et de marché qui présentent un rendement attrayant étant donné le risque de crédit de l'émetteur.

Le Compartiment ne suit pas d'indice de référence et est activement géré. Le Compartiment n'offre aucune forme de garantie concernant la performance d'investissement et aucune protection du capital ne s'applique.

La politique d'investissement du Compartiment consiste à détenir un portefeuille de titres d'entreprises à revenu fixe. Ces titres présenteront, lors de leur achat, un rendement attrayant, étant donné la qualité de crédit de leurs émetteurs. Les dates d'échéance ou de remboursement anticipé (put et/ou call) des titres à revenu fixe détenus en portefeuille ne dépasseront pas 10 ans.

La durée moyenne de crédit du Compartiment sera comprise entre 0 et 2,5 ans et la sensibilité moyenne aux taux d'intérêt du Compartiment (duration) sera comprise entre 0 et 2,5 ans.

Le Compartiment investira jusqu'à cent pour cent (100%) de ses actifs nets dans des obligations classiques mais aussi des obligations convertibles ou des instruments à revenu fixe similaires.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des obligations perpétuelles, des contrats à terme standardisés, des options cotées et des instruments dérivés de gré à gré.

Les titres à revenu fixe seront exclusivement libellés en euros (au moins 70%) et seront émis principalement par des émetteurs européens (au moins 50%). Les investissements restants, soit 30% maximum, peuvent être libellés en devise forte autre que l'euro (dollar américain, livre

sterling, franc suisse, etc.) et jusqu'à 50% peuvent être des obligations émises par des émetteurs internationaux (c.-à-d. non européens).

Les obligations classiques, à l'instar des obligations convertibles, peuvent ne pas avoir de limite basse de notation à l'achat. Les titres spéculatifs et non notés peuvent ainsi représenter jusqu'à 70% des actifs nets du Compartiment et au moins 30% des actifs nets du Compartiment seront investis dans des obligations de qualité Investment Grade.

Les investissements dans des instruments classés comme titres en difficulté lors de leur achat seront limités à 10% des actifs nets du Compartiment.

Les dérivés peuvent uniquement être utilisés dans un but de couverture des actifs du Compartiment contre un risque de taux, de crédit et de change. L'engagement résultant de tels transactions et contrats ne peut excéder les actifs du Compartiment.

La sélection d'instruments à revenu fixe dépend essentiellement de l'analyse de la qualité de crédit de leurs émetteurs, sur la base d'une analyse détaillée de leur solvabilité.

La Société de gestion s'appuie sur sa propre analyse de crédit pour évaluer la qualité de crédit des titres à revenu fixe.

Les revenus de l'action B CHF sont réinvestis. L'action B CHF est libellée en EUR et est couverte contre le risque de change CHF contre EUR. L'action B CHF est réservée aux investisseurs institutionnels.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions chaque jour ouvré de valorisation sur simple demande transmise deux jours ouvrés avant 16h (Luxembourg) au centralisateur et à l'agent de transfert. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée le jour de valorisation. Le règlement a lieu un jour ouvré après le jour de valorisation retenu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'exposition au « haut rendement » et titres non-notées à revenu fixe explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 2 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse 1 du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels le Compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit: Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

Risque de liquidité: Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque lié aux convertibles: La valeur de marché des obligations convertibles a tendance à refléter le prix des actions ordinaires de la société émettrice lorsque le cours de l'action est proche ou supérieur au prix de conversion de la convertible.

Une présentation plus détaillée des risques se trouve dans le prospectus du fonds. Vous pouvez notamment vous référer aux sections « Facteurs de Risques » et « Descriptif des Compartiments » du prospectus.

Frais

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courant	0.75%
---------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	N/A
---------------------------	-----

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la section « Frais et Dépenses » du prospectus qui est disponible auprès de Dynasty AM ainsi que sur le site internet www.dynasty-am.lu

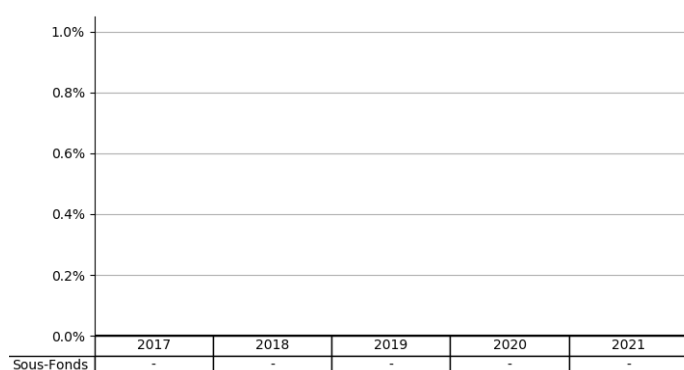
L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Le montant des frais courants indiqué correspond à une estimation. Le rapport annuel de l'OPCVM de chaque exercice comprendra le détail des frais réellement facturés.

Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication utile des performances passées.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'action B CHF est en attente de souscription.

Les performances sont calculées en CHF, dividende net réinvesti.

Informations pratiques

Banque dépositaire : UBS Europe SE, Luxembourg Branch.

Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit : pour le Compartiment en question, les objectifs, la politique de gestion et le profil de risque et de rémunération, pour l'action du Compartiment en question : les performances et les charges passées. Le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du fonds Dynasty SICAV.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de Dynasty AM S.A. – 16 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg – ainsi que sur le site internet www.dynasty-am.lu.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Dynasty AM S.A., sur le site Internet : www.dynasty-am.lu et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Rémunération : La mise à jour de la politique de rémunération de la Société de Gestion, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, l'identité des personnes chargées de l'octroi de la rémunération et des avantages, est disponible à l'adresse <https://www.dynasty-am.lu/wp-content/uploads/2022/02/0500-04-Remuneration-Policy-2022.pdf>.

Une copie papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion.

La responsabilité de Dynasty AM S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les actions d'un Compartiment peuvent être converties en actions d'une autre classe du même Compartiment ou d'un autre sans frais de conversion. Les actifs et passifs de chaque sous-fonds sont ségrégués en accord avec la Loi.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.dynasty-am.lu.

Ce fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Dynasty AM S.A. est autorisée au Grand-Duché de Luxembourg et surveillée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2022-03-31